





OBLIGATIONS VERTES ET SOCIALES : CARTOGRAPHIE D'ENSEMBLE RELATIVE AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE



Edition Juin 2018

Afin d'écarter toute ambiguïté, il convient de préciser que seule la version anglaise des <u>Mapping to SDGs</u> publiée sur le site Internet de l'ICMA fait foi. La présente traduction est fournie pour information seulement.

Obligations vertes et sociales : cartographie d'ensemble relative aux Objectifs de Développement Durable

Juin 2018

Introduction

Ce document a pour but de fournir un cadre de référence général permettant aux émetteurs, investisseurs et intervenants du marché d'évaluer les objectifs de financement d'un programme ou d'une émission obligataire verte, sociale ou durable au regard des Objectifs de Développement Durable (ODD). L'évolution des politiques internationales au cours des dernières années a stimulé les marchés financiers mondiaux pour établir un lien entre investissements et contribution aux ODD. En réponse à cette dynamique croissante, un certain nombre d'institutions et d'organismes ont proposé des approches adaptant les ODD à un contexte d'investissement. Ce guide a été créé pour les émetteurs et les investisseurs des secteurs public et privé afin de considérer leurs émissions et investissements obligataires verts, sociaux et durables par rapport aux ODD.

L'exercice de cartographie contenu dans ce document est un complément aux « Principes applicables aux Obligations Vertes » (Green Bond Principles, ci-après « les GBP »), les « Principes applicables aux Obligations Sociales » (Social Bond Principles, ci-après « les SBP ») et les « Lignes Directrices des Obligations Durables » (Sustainability Bond Guidelines) visant à promouvoir et soutenir la croissance des financements obligataires contribuant à l'atténuation du changement climatique et à l'amélioration des conditions sociales à l'échelle mondiale. Ce document peut être rapporté à d'autres documents disponibles dans le Centre de Ressources des Principes, en particulier : « Working Towards Harmonized Framework for Impact Reporting for Green Bonds (2015) », « Working Towards a Harmonized Framework for Impact Reporting Social Bonds (2018) », ainsi que d'autres directives sur la gestion des eaux usées et l'utilisation efficiente des ressources¹ par exemple. Ces documents ont pour but de faciliter la production de rapports d'impact et des effets attendus des projets financés par des obligations vertes, sociales et durables. En outre, les utilisateurs de cette présente publication peuvent bénéficier d'un document complémentaire [inclure un lien vers le document une fois disponible], qui comprend une liste plus détaillée des ODD cartographiés par rapport aux catégories éligibles des Principes.

¹ Propositions de reporting de mesures d'impact pour la <u>Gestion des Déchets et des Projets d'Utilisation Efficiente</u> <u>des Ressources</u> ainsi que des <u>Projets de Gestion Durable de l'Eau et des Eaux Usées</u>

Contexte

Un volume de financement considérable est nécessaire pour atteindre les Objectifs de Développement Durable. A lui seul, le besoin d'investissement dans le développement des infrastructures - un obstacle majeur pour la transformation économique et la croissance durable - est estimé entre 5 000 et 7 000 milliards de dollars par an à l'échelle mondiale². Ces investissements devraient générer 12 000 milliards de dollars d'opportunités de marché et créer 380 millions nouveaux emplois³. Aujourd'hui, l'investissement privé représente près de la moitié des dépenses totales en infrastructures soit entre 1 000 et 1 500 milliards de dollars par an⁴. À l'inverse, près de 100 000 milliards de dollars de fonds sont gérés par les investisseurs institutionnels basés dans les pays de l'OCDE, dont seulement un faible pourcentage est investi dans des actifs durables⁵. Les obligations vertes, sociales et durables, en tant qu'instruments financiers traditionnels axés sur le développement durable, contribuent à orienter les investissements vers les infrastructures durables, les services essentiels et au-delà. Ces instruments ont commencé à débloquer des fonds plus conséquents de la part des investisseurs obligataires.

Les obligations vertes, sociales et durables sont des instruments obligataires dont le produit l'émission est exclusivement utilisé pour financer ou refinancer des projets environnementaux ou sociaux identifiés comme éligibles, ou une combinaison des deux:

- Les obligations vertes sont tout type d'instrument obligataire dont le produit de l'émission est exclusivement utilisé pour financer ou refinancer des projets apportant des bénéfices environnementaux évidents et qui sont alignées sur les quatre principes-clés des GBP. Les catégories de projets éligibles incluent les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la prévention et le contrôle de la pollution, les produits éco-efficients et / ou adaptés à l'économie circulaire, les technologies et processus de production, les bâtiments verts, la préservation de la biodiversité terrestre et aquatique, etc.⁶
- Les obligations sociales financent ou refinancent des projets qui visent directement à traiter ou à atténuer une problématique sociale spécifique et / ou à chercher à obtenir des bénéfices sociaux en particulier, mais pas exclusivement, pour une ou plusieurs populations cibles. Pour éviter toute ambiguïté, il est admis que la définition de population cible peut varier en fonction des contextes locaux et que, dans certains cas, ces populations cibles peuvent également être servies en s'adressant plus généralement au grand public. Les catégories de projets sociaux comprennent le soutien au développement d'infrastructures de base abordables, à l'accès aux services essentiels, aux logements abordables, à la création d'emplois, à la lutte contre la malnutrition ou au développement et à la promotion socio-économique⁷.

² Comité Intergouvernemental d'Experts sur le Financement du Développement Durable, 2014

³ Better Business, Better World Report, The Business & Sustainable Development Commission, janvier 2017

⁴ Financing Change, Mckinsey, janvier 2016

⁵ Investisseurs Institutionnels : La Promesse Non-tenue de 100 000 milliards de dollars – La Banque Mondiale

⁶ Principes applicables aux Obligations Vertes 2018

⁷ Principes applicables aux Obligations Sociales 2018

• Les obligations durables sont tout type d'instrument obligataire dont le produit de l'émission est exclusivement utilisé pour financer ou refinancer une combinaison de projets verts et sociaux et qui sont alignés sur les quatre principes-clés des GBP et / ou des SBP.

Les obligations vertes, sociales et durables sont des instruments réglementés soumis aux mêmes réglementations financières et de marché de capitaux que les autres titres obligataires cotés.

Pourquoi une telle cartographie?

Depuis leur introduction en 2015, les ODD ont été de plus en plus acceptés et appliqués sur les marchés financiers au fur et à mesure que les investissements ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) et à impact positif sont devenus courants. Les grands gestionnaires d'actifs commencent à fixer des objectifs pour les investissements alignés sur les ODD. Le « Global Impact Investing Network » précise que 60% des investisseurs dits « à impact » ont déclaré suivre ou planifier activement le suivi de la performance financière de leurs investissements au regard des ODD⁸. En outre, l'enquête de MSCI auprès d'investisseurs a révélé que les ODD apparaissent clairement comme le cadre de référence pour les investissements à impact. De nombreux investisseurs interrogés ont indiqué que leurs parties prenantes faisaient pression pour qu'ils intègrent les ODD dans leur processus d'investissement. Les investisseurs qui avaient réalisés des investissements à impact avant la publication des ODD ont reconnu la nécessité croissante de rapporter et d'encadrer leurs activités autour des ODD⁹.

CARTOGRAPHIE

Le tableau ci-dessous indique comment les ODD peuvent être pris en compte par les secteurs privé et public dans le processus d'identification des projets éligibles au financement par les obligations vertes, sociales et durables. Le tableau est le résultat d'un examen d'ensemble de chacune des 169 cibles¹0 associées aux 17 ODD afin d'identifier celles qui peuvent être pertinentes pour les catégories de projets des GBP ou des SBP. A ce stade, 15 ODD sur les 17 ont été identifiés comme étant pertinents pour les « Principes ». Il est important de noter que ce tableau est destiné à servir de référence et que les projets doivent être examinés au cas-par-cas pour vérifier leur bon alignement. En outre, la conformité aux ODD ne garantit pas automatiquement la conformité aux « Principles ». Plusieurs indicateurs inclus ci-dessous proviennent du « <u>SDG Impact Indicators: A Guide for Investors and Companies</u> ». Les indicateurs ne sont ni exhaustifs ni obligatoires. Les émetteurs doivent identifier les ODD correspondant à leur activité et prendre en compte ces indicateurs, ainsi que d'autres, en fonction de leurs stratégies et du contexte national, régional ou légal.

⁸ <u>2017 Global Impact Investing Network (GIIN) survey</u> couvrant environ 200 investisseurs "à impact" gérant 114 milliards de dollars

⁹ MSCI Sustainable Impact Guide, décembre 2017

¹⁰ La liste complète des 169 cibles est disponible sur le site suivant : https://sustainabledevelopment.un.org/sdgs

ODD	Catégories de projets SBP ¹¹	Catégories de projets GBP ¹²	Exemples d'indicateurs
1 PAS DE PAUVRETÉ TAT	 Accès aux services essentiels (1.4) Logement abordable (1.4) Développement et promotion socioéconomique (1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5) 	Adaptation au changement climatique (1.5)	1.1 Nombre de produits et services à destination des populations à revenus modestes 1.2 Nombre de personnes ayant accès à des services financiers, y compris la microfinance 1.4 Nombre de personnes ayant accès à de l'énergie propre
2 FAIM «ZÉRO»	 Accès aux services essentiels (2.3) Infrastructures de base abordables (2a) Sécurité alimentaire (2.1, 2.2, 2.3, 2c) Développement et promotion socioéconomique (2.3, 2.5, 2a, 2c) 	 Adaptation au changement climatique (2.4) Gestion écologique durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres (2.4) Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique (2.5) 	2.1 Nombre de personnes bénéficiant d'une alimentation sûre, nourrissante et suffisante. 2.2 Production agricole écologiquement durable par hectare (tonnes) 2.4 Produits alimentaires bénéficiant d'une valeur nutritive accrue certifiée 2.4 Nombre de personnes et / ou d'entreprises (sociétés ou exploitations agricoles) bénéficiant de mesures visant à atténuer les conséquences des inondations et des sécheresses
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	 Accès aux services essentiels (3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.7, 3.8, 3b, 3c) Infrastructures de base abordables (3.6) 	 Prévention et contrôle de la pollution (3.9) Energies renouvelables (3.9) 	3.1 Nombre de personnes ayant accès à des soins de santé de meilleure qualité 3.2 Réduction des coûts pour les traitements et les médicaments de base 3.3 Volume d'eaux usées traitées, réutilisées ou évitées avant et après le projet 3.3 Volume d'eaux usées brut ou non-traité qui est traité et éliminé

¹¹ Les cibles les plus pertinentes sont indiquées entre parenthèses

¹² Les cibles les plus pertinentes sont indiquées entre parenthèses

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	 Catégories de projets SBP Accès aux services essentiels (4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4a, 4c) Développement et promotion socioéconomique (4.4, 4.5) 	Catégories de projets GBP	4.1 Nombre de personnes bénéficiant de services éducatifs 4.2 Nombre d'étudiants atteignant le niveau moyen d'éducation 4.3 Nombre d'établissements scolaires favorisant l'apprentissage inclusif et efficace
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	 Accès aux services essentiels (5.4) Développement et promotion socio- économique (5.1, 5.4, 5.5, 5b) 		5.1 Nombre d'emplois créés à revenu équivalent pour les femmes et autres groupes sousreprésentés 5b. Nombre de femmes utilisant des produits technologiques
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	• Infrastructures de base abordables (6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6b)	 Gestion durable de l'eau et des eaux usées (6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6a, 6b) Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique (6.6) 	6.1 Nombre de personnes ayant accès à l'eau potable de manière sûre et abordable 6.2 Nombre de personnes ayant accès à une hygiène adéquate et équitable 6.3 Volume d'eau économisé 6.4 Volume d'eaux usées traité pour être réutilisé 6.6 Surfaces où les terrains et les ressources en eau sont gérés de manière durable
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	• Infrastructures de base abordables (7.1, 7b)	 Efficacité énergétique (7.3, 7a) Energies renouvelables (7.2, 7a) 	7.1 Energie renouvelable produite 7.2 Emissions de gaz à effet de serre évitées (tonnes CO²eq.) 7.3 Nombre de personnes ayant accès à des services d'énergie propre
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	 Accès aux services essentiels (8.3, 8.6, 8.10) Création d'emplois (8.2, 8.3, 8.5, 8.6, 8.9) Développement et promotion socioéconomique (8.3, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8) 	 Produits éco-efficients et/ou éco-adaptés, technologies et procédés de production (8.4) Efficacité énergétique (8.4) Energies renouvelables (8.2) 	8.1 Nombre de prêts, de dépôts ou de produits d'assurance en ligne avec les ODD ou le nombre de personnes y ayant accès 8.2 Nombre d'emplois créés 8.3 Nombre d'emplois préservés

ODD	Catégories de projets SBP	Catégories de projets GBP	
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	 Accès aux services essentiels (9.3, 9c) Infrastructures de base abordables (9.1, 9a, 9c) Création d'emplois (9.2) 	 Efficacité énergétique (9.4) Energies renouvelables (9.1) 	9.1 Longueur de l'infrastructure routière durable avec un accès équitable 9.2 Longueur de l'infrastructure ferroviaire 9.3 Nombre de nouvelles connexions internet 9.4 Dépenses de R & D en ligne avec les ODD en % des ventes
10 INÉGALITÉS RÉDUITES	 Accès aux services essentiels (10c) Développement et promotion socioéconomique (10.1, 10.2, 10.3, 10.7) 		10.1 Nombre d'emplois créés dans les zones à faible revenu, parmi les groupes défavorisés et autres populations cibles 10.2 Nombre de fournisseurs locaux de PME et de petits exploitants dans la chaîne d'approvisionnement
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	 Infrastructures de base abordables (11.1, 11.2) Accès à un logement à un coût abordable (11.1) Développement et promotion socioéconomique (11.5) 	 Moyens de transports propres (11.2) Produits éco-efficients et/ou éco-adaptés, technologies et procédés de production (11b) Gestion écologique durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres (11.7, 11a) Bâtiments verts (11c) Prévention et contrôle de la pollution (11.6) Energies renouvelables (11.3) Gestion durable de l'eau et des eaux usées (11.5) Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique (11.4) 	11.1 Nombre de personnes ayant accès à un logement sûr, abordable et durable 11.2 Nombre de personnes ayant accès à des moyens de transports propres/durables 11.2 Nombre de véhicules électriques à disposition 11.2 Nombre de stations de recharge installées pour véhicules électriques 11.3 Surface construite en immobilier vert 11.6 Quantité de déchets évitée, minimisée ou recyclée avant et après le projet 11.6 Nombre de personnes bénéficiant de la collecte sélective de matières recyclables

ODD	Catégories de projets SBP	Catégories de projets GBP	Exemples d'indicateurs
12 CONSOMMATION ESPONSABLES	Sécurité alimentaire (12.3)	 Produits éco-efficients et/ou éco-adaptés, technologies et procédés de productions (12.5) Gestion écologique durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres (12.2) Prévention et contrôle de la pollution (12.3, 12.4, 12.5) Energies renouvelables (12.4) Gestion durable de l'eau et des eaux usées (12.2, 12.5) 	12.1 Prévention des déchets 12.2 Emissions évitées dans l'air (autres que les gaz à effet de serre) 12.3 Emissions évitées dans l'eau 12.4 Matériaux obtenus de manière durable ou recyclés 12.4 Réduction totale ou partielle des polluants locaux 12.5 Réduction des matières dangereuses utilisées
MESURES RELATIVES ALALUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES		 Adaptation au changement climatique (13.1, 13.2, 13.3, 13b) Atténuation du changement climatique (13.1, 13.3) Energies renouvelables (13.1) 	13.1 Réduction des perturbations météorologiques (jours p.a). et/ou de leur fréquence (%) 13.2 Surface au sol résistant aux inondations 13.3 Actifs à haut risque ayant une couverture d'assurance climatique
14 VIE AQUATIQUE	Développement et promotion socio- économique (14b)	 Gestion écologique durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres (14.4, 14.6, 14a, 14b) Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique (14.1, 14.2, 14.3, 14.5, 14.6, 14a) 	14.1 Pollution des eaux marines et des eaux douces évitée ou réduite (écotoxicité, eutrophisation) 14.2 Prévention ou réduction de la perte de biodiversité (nombre d'espèces)
15 VIE TERRESTRE		 Gestion écologique durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres (15.7, 15.8, 15a, 15c) Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique (15.1, 15.2, 15.3, 15.4, 15.5, 15b) 	15.1 Prévention ou réduction de la pollution des écosystèmes terrestres (écotoxicité, acidification, salinisation, transformation) 15.2 2 Prévention ou réduction de la perte de biodiversité (nombre d'espèces) 15.3 Terres certifiées boisées ou reboisées 15.3 Surfaces où les terrains et les ressources en eau sont gérés de manière durable

AVERTISSEMENT

Ce document ne constitue pas une offre d'achat ou de vente de titres ni un conseil spécifique de quelque forme que ce soit (fiscal, juridique, environnemental, comptable ou réglementaire) et ne crée aucun droit ou responsabilité envers toute personne, publique ou privée. Les émetteurs adoptent et mettent en œuvre la cartographie de manière volontaire et indépendante, sans recours ni dépendance à la cartographie at sont entièrement responsable de la décision d'utiliser ce document. En cas de conflit entre les lois, statuts et règlements applicables et les lignes directrices qui découlent de ce document, les lois, statuts et règlements locaux applicables prévalent.

Contact

ICMA
Bureau de Représentation à Paris
62 rue la Boétie
75008 Paris
France

Tél: +33 1 70 17 64 70

socialbonds@icmagroup.org

www.icmagroup.org